

Séance extraordinaire du 20 juillet 2011



2011-07
143

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 20 juillet 2011 à 19 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

Avis téléphonique personnel à été donné le 19 juillet 2011 a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la session ouverte.

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement

2011-07
144

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les conseillers étant présents, ceux-ci, sur proposition de M. Rosaire Coulombe, renoncent à l'unanimité à l'avis de convocation.

Adoptée unanimement.

2011-07
145

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Constatation de la validité de l'avis de convocation
- 2 - Renonciation de l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
4. - Équipements supplémentaires pour chargeur.
- 5 - Ressourcerie Beauce Sartigan
- 6 - Clôture et levée de la session

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adoptée unanimement

**2011-07
146**

04.00 - ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR CHARGEUR.

4.0 - ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR CHARGEUR

Attendu que la municipalité La Guadeloupe, de par sa résolution 2011-07-127, a adjugé le processus d'appel d'offres d'un chargeur sur roues aux Équipements Sigma inc..

Attendu que Les Équipements Sigma inc. proposent certains équipements supplémentaires visant à améliorer la protection du chargeur sur roues...proposition dont copie est déposée séance tenante pour faire partie intégrale de cette résolution.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'aviser Les Équipements Sigma inc. de la décision du conseil de retenir, ou non, les équipements optionnels suivants:

- Plaques de protection de la transmission, 539.00\$, retenu.
- Préfiltre d'admission d'air, 735.00\$, retenu
- Protection du contrôle hydraulique, 200.00\$, retenu
- Refroidisseur d'huile à différentiel, 2559.00\$, **non retenu**

Adoptée unanimement.

**2011-07
147**

05 - RESSOURCERIE BEAUCE SARTIGAN

5.0 - RESSOURCERIE BEAUCE SARTIGAN

Le conseil au siège # 2, M. Richard Morin, déclare une possibilité de conflit d'intérêt et quitte la salle.

Attendu que la Société de Bienfaisance GEH inc. opère la raison sociale "Ressourcerie Beauce Sartigan";

Attendu la résolution 2011-02-17 intégrant la Société de Bienfaisance GEH inc. au périmètre comptable de la municipalité;

Attendu le rapport du président du conseil d'administration provisoire de la Société de Bienfaisance GEH inc., M. Rosaire Coulombe;

Attendu la recommandation du vérificateur externe de la Société quant aux besoins de liquidité de la Société de Bienfaisance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe:

- prête une somme de 20,000\$ à la Société de Bienfaisance GEH inc. afin de garantir ses besoins de liquidités. Cette somme servira à rembourser la marge de crédit de l'organisme et à fournir un coussin de liquidités pour les opérations courantes.
 - Ce prêt est réalisé aux conditions suivantes:
 - Durée du prêt est de 2 ans, renouvelable automatiquement d'année en année par la suite.

- Congé de capital pour 24 mois. Remboursement par la suite sur 3 ans, à raison de 10,000\$ par année.
- Taux d'intérêt de 2.5% par année. Les intérêts seront facturés en novembre de chaque année et couvriront la période du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Les intérêts devront être payés par la Société de Bienfaisance avant le 31 décembre de chaque année.
- affecte, à la couverture de ce prêt, un montant équivalent en provenance du fonds d'opération de la municipalité.

2011-07
148

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Le conseiller au siège # 2, M. Richard Morin, reprend son siège.

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h20

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.